L'abrégé de Saint Léger Magnazeix

L'INFO DES ST LEGINAUDS MAI 2023 N°6

Informations municipales

Changement des horaires de la Mairie

Depuis le 1er avril 2023, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie ont été modifiés :

-> Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h-17h

-> Mercredi : 9h-12h

Tarif de l'eau

Pour l'année 2023, le tarif de l'eau a été fixé à 1,48€ le m^3.

Taxe foncière

Le taux d'imposition 2023 sur les propriétés bâties et non bâties a été voté.

	Propriétés bâties	*Propriétés non bâties*
Taux 2022	33,11%	40,16%
Taux 2023	34,07%	41,33%

Demande d'achat chemins communaux

Plusieurs demandes d'achat de chemins sur la commune ont été formulées par les particuliers auprès de la Mairie. L'achat d'un chemin doit faire l'objet d'une enquête publique par un commissaire enquêteur. Il paraît intéressant de regrouper l'ensemble des demandes donc si vous souhaitez acquérir un chemin communal, **merci d'envoyer votre demande en Mairie avant le 11 juin 2023**.

Recrutement sapeurs-pompiers

Si vous avez entre 17 et 60 ans et que vous souhaitez devenir pompier, vous pouvez faire une demande à la caserne de Lussac-Les-Eglises. Depuis plusieurs années, l'effectif ne cesse de diminuer et la caserne recherche de nouvelles recrues.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : *Mr Pagenaud Jérôme au 06.81.47.68.11.*

IPNS, Ne pas jeter sur la voie publique

BUDGET COMMUNAL

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Compte administratif : budget eau

Section fonctionnement

NATURE DES RECETTES	MONTANT	EN %
Vente d'eau, redevance	72 071,27 €	94,7%
Recettes d'ordre	4 013,51 €	5,3%
TOTAL	**76 084,78 €**	100,0%

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	EN %
Achat eau, entretien, frais	35 278,78 €	21,1%
Charges financières (emprunts)	326,90 €	0,2%
Opération d'ordre	21 999,15 €	13,2%
Déficit reporté N-1	109 671,77 €	65,6%
TOTAL	**167 276,60 €**	100,0%

Déficit de fonctionnement : - 91 191,82€

Section investissement

NATURE DES RECETTES	MONTANT	EN %
Subvention d'investissement	10 932,44 €	9%
Opérations d'ordre	21 999,15 €	17,5%
Excédent reporté N-1	92 752,92 €	73,8%
TOTAL	**125 684,51 €**	100,0%

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	EN %
Immobilisations corporelles	13 665,55 €	68,0%
Emprunts et dettes assimilées	2 428,24 €	12,1%
Opération d'ordre	4 013,51 €	20,0%
TOTAL	**20 107,30 €**	100,0%

Excédent d'investissement : + 105 577,21€

Résultat de l'exercice : +14 385,39€

Compte administratif : budget commune

Section Fonctionnement

NATURE DES RECETTES	MONTANT	EN %
Produits des services du domaine	48 287,87 €	9,1%
Impôts et taxes	224 431,25 €	42,4%
Dotations, subventions, participations	140 903,72 €	26,6%
Autres produits (revenus des immeubles)	27 844,18 €	5,3%
Atténuation de charges	31 791,63 €	6,0%
Produits exceptionnels	4 532,28 €	0,9%
Excédent reporté N-1	51 144,92 €	9,7%
TOTAL	**528 935,85 €**	100,0%

Excédent de fonctionnement

+ 98 826,94€

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	EN %
Charges de personnel	220 090,33 €	51,2%
Charges à caractère général	133 249,38 €	31,0%
Charges de gestion courante	40 772,51 €	9,5%
Charges financières	6 538,84 €	1,5%
Charges exceptionnelles	93,81 €	0,0%
Opération transfert section	29 364,04 €	6,8%
TOTAL	**430 108,91 €**	100,0%

Section investissement

NATURE DES RECETTES	MONTANT	EN %
Recettes équipement (subventions, emprunts)	1 440,00 €	2,3%
Recettes financières (FCTVA)	32 148,86 €	51,1%
Opérations d'ordre (amortissement matériel et immobilisations)	29 364,04 €	46,6%
TOTAL	62 952,90 €	100,0%

Déficit d'investissement

- 51 926,61€

NATURE DES DEPENSES	MONTANT	EN %
Dépenses d'équipement	35 679,41 €	31,1%
Emprunts et dettes assimilées	50 519,65 €	44,0%
Déficit N-1	28 679,94 €	25,0%
TOTAL	114 879,00 €	100,0%

Résultat de l'exercice : + 46 900,74 €

Impôts : Nouvelles obligations déclaratives

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues**.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré-remplies. **Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes**. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Vous pouvez également déclarer votre situation :
- en appelant le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- en prenant RDV directement au service des impôts de Limoges
- en prenant RDV dans une Maison France services afin d'être accompagné

Vous devrez vous munir de votre numéro fiscal et de votre date de naissance.

Tax : New reporting obligations

The council tax '**taxes d'habitation'** on main residences will be abolished from 2023 for all households. **However, the taxes on secondary residences and vacant premises will be maintained.**

As an owner, you are affected by this new reporting obligation. Thus, for each of your premises (including car parks, cellars, etc.), you must declare in what capacity you occupy them and, when you do not occupy them yourself, the identity of the occupants and the period of their occupation (situation on 1 January 2023).

In order to facilitate your declaration, the occupancy data known to the tax authorities will be pre-filled. **It is important, even in the case of pre-filling, to ensure that the information concerning you is correct**. If it is not, you must correct it. After this initial declaration, only a change in your situation will require a new declaration on your part.

You have until 30th June 2023 to declare the occupancy status of your property, in the "Property" tab of your secure area on the impots.gouv.fr website

You can also declare your situation :
- by calling 0 809 401 401 (free service + price of a call), from Monday to Friday from 8.30am to 7pm
- by making an appointment directly with the Limoges tax office
- by making an appointment at a Maison France services

You will need your tax number and your date of birth.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN

Comité des fêtes
Date : 24 juin
Feu de St Jean

JUILLET

ACCA
Date : 15 juillet
Repas des chasseurs, salle socio-culturelle

AOÛT

ACCA
Date : 04 Août
Marché gourmand, place de la Mairie

SVPBM
Date : 15 Août
Course cycliste

OSTENSIONS

Ces dernières semaines, la garde a sillonné les villages pour rendre les traditionnels honneurs aux habitants. Voici la suite du programme.

dimanche 21 mai à St Léger Magnazeix.
Messe de bénédiction de la garde à 15h suivie du défilé du cortège au bourg et tirs d'honneur de la garde. Un pot de l'amitié sera servi à la salle socio-éducative en fin d'après-midi.

lundi 29 mai à Dompierre les Eglises
Cortège à la croix de Ayres le matin entre 9h et 10h sur le parcours de la procession de la Saint Maximin, puis défilé et tirs d'honneur au bourg et sa périphérie.

dimanche 4 juin au Dorat
Les délégations pour St Léger, St Hilaire et Dompierre se réuniront sur la place de St Léger pour se diriger groupées vers leur point d'accueil au Dorat.
Le centre-ville du Dorat sera bien entendu fermé à la circulation et sécurisé. Des parkings seront mis à disposition des visiteurs aux entrées de la ville.

Les premières délégations arriveront à la collégiale à 8h30 et se succéderont jusqu'à 10h 30.
De 10h 30 à 12h, la messe sera retransmise place de la collégiale sur écran géant. La messe sera suivie de la procession vers la place Charles de Gaulle où se dérouleront les dernières cérémonies religieuses avant que les délégations ne repartent vers leur point d'arrivée.